

Première étape

de la mise en œuvre des rythmes

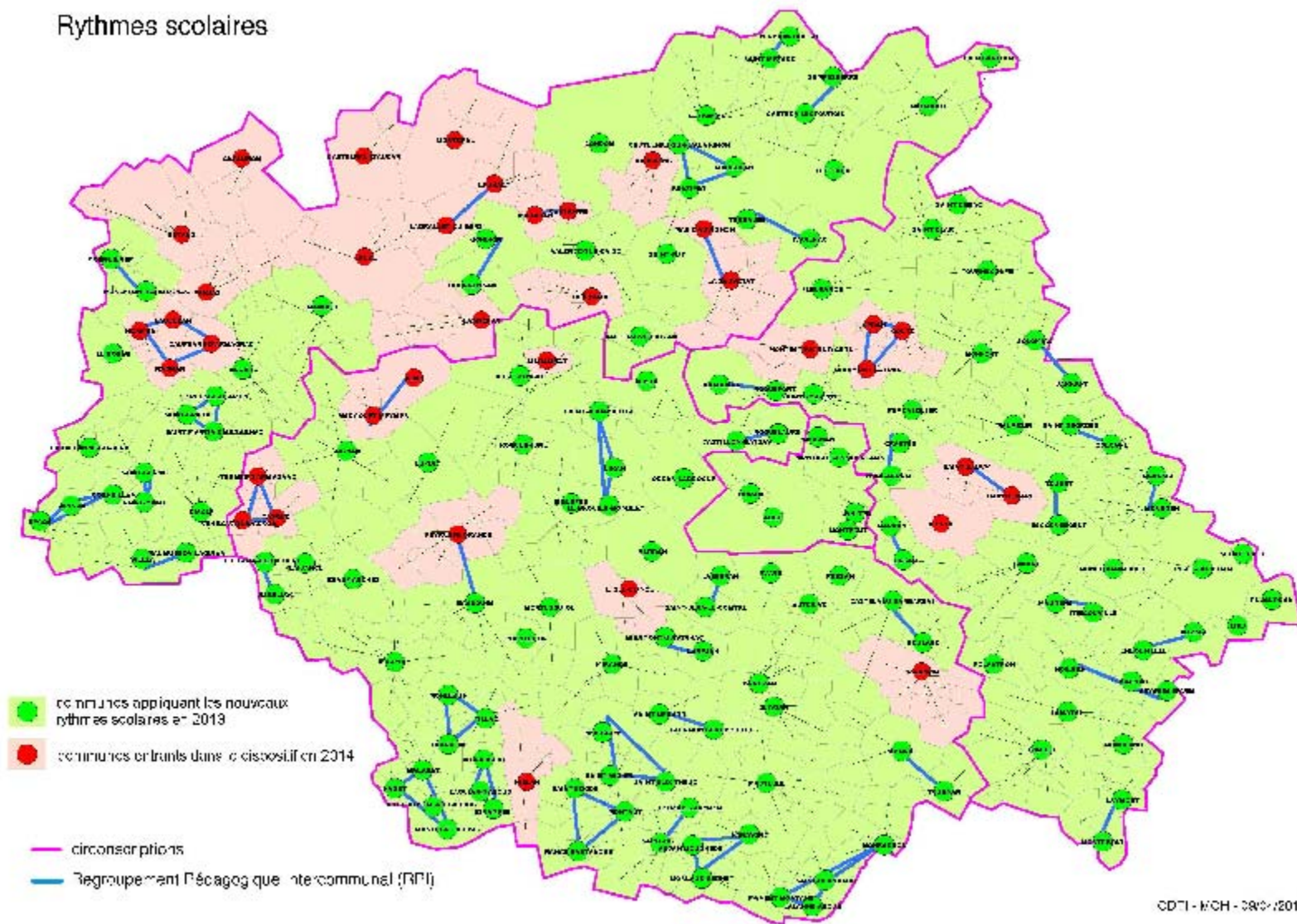
- **Dès la parution du décret 2013-77 du 24 janvier 2013 :**
 - Réunions d'information en direction des maires et des présidents de communauté de communes (avec la DDCSPP et l'AMF32)
 - Réunions de travail avec la DDCSPP et la CAF, et le CG
 - Rencontre avec les représentants syndicaux, les fédérations de parents d'élèves, les associations
 - Diffusion régulière d'informations via le site de la Direction académique, et directement auprès des élus
 - Réponses aux interrogations ponctuelles (écoles, mairie, ...) par téléphone ou par l'intermédiaire de la boîte mail rythmes.scolaires@ac-toulouse.fr
 - Élaboration d'un calendrier
- **Accompagnement par les IEN des équipes d'école et des élus, participation des IEN aux diverses réunions de travail avec DDCSPP**

Mise en œuvre dans le Gers

(183 communes et 230 écoles)

Rentrée 2013	Communes	Écoles	Élèves
	147	191	86%
80,3%	83%		
Rentrée 2014	Communes	Écoles	Élèves
	36	39	14%
	19,6%	17%	

Rythmes scolaires



- Organisation scolaire dans les écoles

- note du 29 mars 2013 du DASEN adressée aux écoles sur l'organisation du temps scolaire dans les écoles du Gers (rappel des cadres réglementaires, méthodologie, ...), note envoyée aux maires pour information.
- Tous les conseils d'écoles ont fait des propositions
- des temps de concertation et un travail important des élus
- **Le CDEN s'est tenu le 6 juin 2013.** le règlement type départemental a été voté à l'unanimité. A noter, peu d'avis défavorable (2) et un nombre de dérogations (départementales) de l'ordre de 11% (2 dérogations nationales).

Le fonds d'amorçage

- **Montant 2013 :**
 - 50€ par élève scolarisé dans la (ou les) communes
 - Auxquels s'ajoutent 40€ par élève si la commune est éligible à la DSR ou la DSU cibles
- **Tous les dossiers des communes ont été transmis à l'ASP . Le premier paiement devrait intervenir pour un tiers dans le courant du dernier trimestre 2013**

Les PEDT rentrée 2013

- Le PEDT est obligatoire pour bénéficier du taux expérimental
- Une analyse et une lecture partagée(commission EN /DDCSPP/ CAF)
- 18 PEDT validés 5 en attente (soit près de 71% des communes et 76% des écoles concernées)

Le calendrier pour 2014

- **18 octobre** transmission d'un projet d'organisation de la semaine scolaire dans le écoles(par le conseil d'école ou la commune ou l'établissement de coopération intercommunale intéressé et après avis de l'IEN de la circonscription)
- éventuellement de l'avant projet de PEDT (si souhait de dérogation au cadre national)
- **mi octobre/mi novembre** Demande d'avis du maire sur les projets proposés éventuellement par le conseil d'école. La réponse du maire devant intervenir au plus tard 15 jours après la saisine
- **18 novembre** au plus tard avis du Conseil général sur les demandes de dérogation transmises par le DASEN
- **2 décembre** Décisions du DASEN sur les horaires des écoles passant aux nouveaux rythmes à la rentrée 2014
- **12 décembre** Consultation du CDEN